



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Bureau de la Commission des Arbitres en Mailing

du Vendredi 29 Mars 2024

à Chauny

Président : Mr Philippe MORICE

Membres : MM Jean-Claude COLLET, Jean Pierre HENOUX, Patrice BERIOT, Olivier CAMBRAYE, Olivier QUINA

Réserve Technique :

✓ Du Club de Couvron SC 1

Match n° 51067.2 : Guignicourt US 2/Couvron SC 1 en date du 17 Mars 2024 comptant pour le championnat Départemental 4, Groupe C.

Après étude des pièces versées au dossier, le Bureau de CDA jugeant en 1^{ère} instance :

Sur la forme :

Attendu que la réserve technique a été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF.

En l'espèce, la réserve a été déposée au moment du fait de jeu contesté.

Par ce motif, le Bureau de la CDA dit **cette réserve recevable en la forme**,

Sur le fond :

A la 60', alors que le jeu est arrêté, l'équipe de Couvron SC désire effectuer un remplacement en voulant faire entrer en jeu le n°14, Mr JACQUET Thomas, non présent au début de la rencontre mais dument inscrit sur la FMI.

Sur ce fait, l'Arbitre dans un premier temps refuse l'entrée en jeu à ce joueur, en prétextant que celui ci doit présenter une pièce d'identité afin de prouver son identité pour pouvoir participer au jeu, car non présent en début de match. Le joueur s'y oppose, et l'équipe de Couvron SC dépose une réserve technique.

A noter que l'Arbitre aurait dû vérifier l'identité du joueur Mr JACQUET Thomas en se rapprochant de la FMI et valider ainsi sa participation à la rencontre.
Le score à ce moment précis était de 3 buts à 1 pour l'équipe de l'US Guignicourt.
Le résultat final est de 3 buts à 2 pour l'équipe de l'US Guignicourt.
La commission retient une erreur d'Arbitrage qui a influé sur le score.
Elle décide de donner match à rejouer à une date que fixera le secrétariat.

✚ La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales du District de l'Aisne :
mail secretariat@aisne.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président de la CDA

Philippe MORICE

Le secrétaire de séance

Jean Claude COLLET